

Reçu le
28 NOV. 2018



Mairie de
ST JULIEN BEYCHEVELLE **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DU CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DU BLAYAIS

situé sur la commune de Braud et Saint Louis

**Une consultation du public sur le nouveau projet de plan particulier d'intervention
du CNPE du Blayais aura lieu du 3 décembre 2018 au 21 janvier 2019.**

Cette consultation est prévue par l'article R-741-26 du Code de la Sécurité Intérieure.

Ce plan d'urgence définit les modalités d'organisation des secours publics et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations du CNPE du Blayais. Il tient compte des dernières évolutions réglementaires en la matière et notamment de l'extension du rayon d'application à 20 km autour du site.

Dans ce cadre, toutes les personnes intéressées pourront faire part de leurs observations dans des registres ouverts à cet effet dans les mairies des communes concernées par la nouvelle zone d'application de ce plan (*), ainsi que dans les sous-préfectures de Blaye, Lesparre et Jonzac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

L'approbation par le Préfet de la Gironde, coordonnateur du plan particulier d'intervention, fera l'objet d'un avis ultérieur dans la presse, après évaluation et prise en compte des observations.

(*) Les 82 communes concernées par cette consultation sont :

- 33 communes de l'arrondissement de Blaye (département de la Gironde) : ANGLADE, BERSON, BLAYE, BRAUD ET SAINT LOUIS, CAMPUGNAN, CARS, CARTELEGUE, DONNEZAC, ETAULIERS, EYRANS, FOURS, GENERAC, MARCILLAC, MAZION, PLASSAC, PLEINE-SELVE, REIGNAC, SAINT ANDRONY, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINT-AUBIN-DE-BLAYE, SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-GENES-DE-BLAYE, SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES, SAINT-MARTIN-LACAUSSADE, SAINT-PALAIS, SAINT-PAUL, SAINT-SAVIN, SAINT-SEURIN-DE-CURSAC, SAINT-TROJAN, SAUGON, VILLENEUVE ;
- 26 communes de l'arrondissement de Lesparre-Médoc (département de la Gironde) : ARCINS, BEGADAN, BLAIGNAN, CISSAC-MEDOC, CIVRAC-EN-MEDOC, COUQUEQUES, CUSSAC-FORT-MEDOC, HOURTIN, LAMARQUE, LESPARRE-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC, ORDONNAC, PAUILLAC, PRIGNAC-EN-MEDOC, SAINT ESTEPHE, SAINT-CHRISTOLY-MEDOC, SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE, SAINT-LAURENT-MEDOC, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE, SAINT-YZANS-DE-MEDOC, SOUSSANS, VALEYRAC, VERTHEUIL;
- 23 communes de l'arrondissement de Jonzac (département de la Charente-Maritime) : ALLAS-BOCAGE, BOISREDON, CHAMOULLAC, CONSAC, COURPIGNAC, MIRAMBEAU, NIEUL-LE-VIROUIL, ROUFFIGNAC, SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE, SAINT-CIERS-DU-TAILLON, SAINT-DIZANT-DU-BOIS, SAINT-DIZANT-DU-GUA, SAINT-FORT-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS, SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU, SAINT-SORLIN-DE-CONAC, SAINT-THOMAS-DE-CONAC, SAINTE-RAMEE, SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU, SEMILLAC, SEMOUSSAC, SOUBRAN, SOUMERAS.